



Bourses de relance en Gestion de commerces

Conditions

- Être admis(e) au programme Gestion de commerces au CMÉC à l'automne 2022.
- Un premier versement de 500 \$ sera attribué à la confirmation de fréquentation du programme Gestion de commerces au 20 septembre 2022.
- Un deuxième versement de 500 \$ sera attribué à la confirmation de fréquentation du programme Gestion de commerces au 15 février 2023.